

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 mars 2017**  
~~~~~

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BA SPANC  
BUDGET ANNEXE SPANC 2017.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 mars 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Christian VILONG, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO

Procurations :

Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Florence QUINONERO à Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Madame Chantal COMBACAL, Mme Josette CUTANDA

Absents :

M. Philippe MACHETEL

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-36, R5211-13 et L1612-20 ;

VU le vote du budget annexe SPANC en date du 23 janvier 2017,

VU la délibération du 20 mars 2017 par laquelle le Conseil communautaire a procédé au vote du compte administratif 2016 et des excédents antérieurs à reporter au sein des sections de fonctionnement (50 357,59€) et d'investissement (16 574,88€) du budget annexe SPANC 2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SPANC 2017 au sein des chapitres 011 et 002 de la section de fonctionnement, et d'approuver ainsi l'augmentation de crédits suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement:

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »:** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 1 091,59€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant du résultat de fonctionnement reporté (un excédent de 49 266€ avait été initialement prévu au BA SPANC 2017)
- **Chapitre 011 « Charges à caractère générale »:** il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 1 091,59€ sur l'article 6064 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 002 ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n° 1 ci-dessous d'un montant de +1 091,59€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC 2017 :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté »		+1 091,59€
011-6064 « Fournitures administratives »	+1 091,59€	

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1451 le 21/03/17

Publication le

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170320-lmc199355-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

